

# Charte 2022-2031 – résumé

## Une nouvelle Charte pour 10 ans d'activités

Un parc naturel régional est en même temps un territoire et une organisation reconnue et soutenue directement par la Confédération. Cette reconnaissance est limitée à une période de 10 ans. En 2012, le Parc naturel régional Chasseral a obtenu une première reconnaissance fédérale pour la période 2012-2021.

Afin que la région puisse continuer à bénéficier de ce label fédéral pour l'avenir, et pour que des actions en faveur de la nature, du patrimoine, des écoles ou encore de la mobilité puissent être soutenues, une nouvelle demande est nécessaire : c'est cette nouvelle Charte qui doit déployer ses effets sur la période 2022-2031.

Celle-ci doit être approuvée par les communes qui forment le territoire du Parc avant que la Confédération puisse en valider le contenu. Cette approbation se formalise par la signature du contrat de Parc qui est partie intégrante de cette Charte.

## L'histoire du Parc en quelques éléments-clé

Le Parc naturel régional Chasseral est né de la préoccupation des communes, associations régionales et autres associations d'intérêts de mettre une place une structure pouvant traiter de manière intégrée et harmonieuse l'ensemble des activités déterminant l'avenir du massif du Chasseral. Les éléments déclencheurs de cette vision ont été d'une part la nouvelle carrière de Ciment Vigier, à l'est du massif, et d'autre part l'absence d'alternatives de remplacement au télésiège sur le flanc sud, menant de Nods au sommet du Chasseral.

L'association Parc régional Chasseral est créée le 26 septembre 2001. Ses objectifs s'appuient sur le plan directeur Chasseral qui concerne la partie montagneuse du massif.

En 2007, une base légale pour la création de parcs naturels régionaux entre en vigueur sur le plan national. L'association Parc régional Chasseral s'adapte à cette nouvelle donne, qui exige notamment que l'ensemble du territoire communal soit intégré, et non pas seulement les secteurs agricoles, forestiers ou naturels.

En 2008, le parc est reconnu comme candidat au label fédéral. Une première Charte est élaborée et soumise aux législatifs de 29 communes, qui la ratifient.

La reconnaissance fédérale comme parc naturel régional d'importance nationale est accordée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## **1999-2019 : principaux acquis et réalisations**

L'association Parc régional Chasseral (et la structure mise en place depuis 1998) déploie ses activités depuis plus de 20 ans. Ci-dessous sont répertoriés dix repères chronologiques des origines du Parc à nos jours afin d'illustrer quelques mesures concrètes et emblématiques menées par le Parc.

### **1999–2002**

L'association « Parc régional Chasseral » voit le jour fin 2001, après 3 ans d'intense préparation menée par les associations régionales, des communes intéressées, des groupes d'intérêts et les services cantonaux de Berne et de Neuchâtel.

### **2004**

La création de la ligne de bus Nods-Chasseral (CarPostal) vient suppléer l'absence de transport public sur le flanc sud du Chasseral depuis le démantèlement du télésiège.

### **2008**

La protection de la végétation subalpine de la crête du Chasseral est protégée du piétinement touristique par la pose de 66 poutres au sol. Des panneaux d'information complètent le dispositif.

### **2009**

Depuis cette année, au moins 2700 écoliers de la région ont pu découvrir et s'initier au développement durable en participant à « Graines de chercheurs ». Entre 20 et 25 classes y participent chaque année en choisissant l'une de ces thématiques: énergie, verger, hirondelle ou paysage.

### **2011**

En 9 éditions, 42 « Bal(l)ades » ont été organisées en partenariat avec les Jardins Musicaux, dans la plupart des communes du Parc (14 sur 21). L'occasion de découvertes patrimoniales, culturelles ou liées à la nature, cumulées à un spectacle musical original.

### **2012**

Après obtention du label fédéral, la première Charte est signée par 29 communes, qui forment un territoire de 388 km<sup>2</sup>. De nombreuses associations (défense de la nature, chasseurs, agriculteurs, etc.) et des personnes à titre individuel sont membres du Parc et ont permis, grâce à leur engagement, cette reconnaissance par la Confédération.

### **2014**

Près de 130 spécialités du terroir issues de 17 producteurs ont été labélisées « Parcs suisses » depuis 2014. Ces fromages, saucisses sèches, sirops, vins, huile de colza et autres spécialités sont commercialisés directement chez les producteurs, dans certaines épiceries de la région ou parfois dans la grande distribution.

### **2015**

La Maison Chasseral - Les Savagnières, fruit d'un partenariat public-privé (Communes de Val-de-Ruz et de Saint-Imier, Bugnenets-Savagnières SA et Parc Chasseral), est inaugurée en 2015. Elle est utilisée en hiver comme en été.

## 2016–2017

Un diagnostic de l'infrastructure écologique a été mené en 2016 et 2017 dans les Parcs Chasseral et du Doubs. Cette analyse, réalisée à partir de 160'000 données de plus de 6000 espèces, a conduit à un plan d'action de 60 mesures concrètes, qui devraient être opérées par les cantons et les parcs ces 10 prochaines années.

## 2019

Tramelan a accueilli une rencontre intercommunale très suivie sur la thématique de l'extinction nocturne, avec une Fête de la Nuit - la 6e dans le Parc depuis 2012 - offerte à la population en prévision d'une éventuelle extinction partielle de son éclairage public. Une dizaine des 21 communes du Parc Chasseral pratiquent l'extinction nocturne en 2020.

En 20 ans, le Parc est ainsi passé de la simple idée partagée par quelques-uns à un territoire bénéficiant d'une notoriété nationale. L'association Parc régional Chasseral, est reconnue comme une des structures importante contribuant à la construction de l'avenir de toute la région.

## Un outil de développement durable, d'hier à demain

La sensibilité à la nature, à une économie plus locale et durable, aux questions énergétiques n'a jamais été aussi forte depuis 10 ans. Le Parc est une organisation qui cherche depuis sa création à apporter des réponses et des solutions, ou tout du moins à démontrer que des actions sont possibles pour tous. Cette préoccupation sera encore renforcée dans la nouvelle Charte autour des points centraux suivants :

- **L'écologie** : diminution de l'empreinte humaine et des émissions carbone, adaptation aux changements climatiques, maintien d'une biodiversité riche et diversifiée ;
- **L'économie** : renforcement des filières locales autour des produits issus de l'agriculture, développement des circuits courts et de l'économie circulaire ;
- **La société** : amélioration du cadre de vie lié au paysage ou au bâti dans et hors les localités, sensibilisation et implication des habitants dans la mise en œuvre de projets novateurs et innovants.

L'association Parc régional Chasseral est un acteur parmi d'autres : si à ce jour le Parc a toujours travaillé en partenariat, il veillera à l'avenir à encore davantage les formaliser et les rendre visibles. Les actions du Parc ne peuvent en effet être envisagées que par l'engagement de toutes les forces vives de la région. La Charte met ainsi clairement en évidence le lien entre les enjeux régionaux et les champs d'action du Parc. Le rôle majeur du Parc sera de proposer des pistes concrètes à ses partenaires pour un développement orienté vers davantage de durabilité.

La participation active des habitants est déjà possible aujourd'hui à travers des projets comme l'Observatoire photographique du paysage, la chasse aux sources, l'orientation de son jardin vers plus de biodiversité, les marches-débats ou encore les événements culturels. Cette participation directe de tout un chacun est un substrat de base pour une durabilité élargie sur tout le territoire du Parc. S'impliquer, débattre et participer : voilà autant de façon de donner un sens à la valeur du vivre-ensemble, en projetant la région dans l'avenir. Le Parc veillera à renforcer cet aspect participatif dans les projets comme dans la réflexion collective.

## **Elargissement de territoire à l'ouest et à l'est**

L'idée de base de constitution d'un Parc, en 2001, avait rassemblé 11 communes. En 2008, 29 communes validaient leur participation au développement régional en devenant partie constitutive du Parc naturel régional. Par le jeu des fusions, ces 29 localités forment aujourd'hui un ensemble de 21 communes.

Pour la nouvelle Charte, 4 nouvelles communes ont marqué leur intérêt à devenir membre du parc naturel régional à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 : Evillard-Macolin, Twann-Tüscherz, Ligerz et la Ville de Neuchâtel (zones forestières uniquement). La commune de Val-de-Ruz, née de la fusion de 15 localités dont 5 faisant déjà partie du Parc, souhaite rejoindre le Parc dans sa totalité.

Cet intérêt de nouvelles communes est réjouissant et souligne la qualité du travail mené.

Cette extension du territoire sera accompagnée d'un élargissement des moyens fédéraux et cantonaux.

A l'est du territoire, les communes de Saicourt, Saules, Petit-Val, Tavannes et Reconvilier ont également marqué un intérêt à rejoindre le Parc. Sous réserve des travaux et décisions préparatoires nécessaires, cette adhésion pourra avoir lieu en cours de Charte au premier janvier 2025 ou 2029.

Le Parc assurerait ainsi encore davantage son rôle de connecteur et de passerelle entre les différents secteurs de son territoire, délimités par l'histoire et les institutions mais faisant partie d'une même communauté de destin.

## **Un organigramme adapté aux besoins actuels**

Pour s'adapter à l'évolution du Parc, un nouvel organigramme est proposé. Un Conseil consultatif est créé afin d'assurer une meilleure représentation de toutes les communes et des organisations régionales concernées. Cet organe permettra à toutes les structures de présenter leurs intérêts et d'assurer ainsi une bonne coordination entre les multiples initiatives publiques et privées du territoire.

Par ailleurs le comité est orienté vers une fonction exécutive plus efficiente de pilotage de l'association. Il est réduit à 9 personnes.

## **Evaluation positive de l'Université de Berne**

L'activité du Parc menée depuis sa reconnaissance en 2012 a fait l'objet d'une évaluation par l'Université de Berne en 2018 et 2019. Les conclusions sont positives. L'étude suggère de renforcer les principaux champs d'actions sur lesquels le Parc a travaillé jusqu'à présent et de se positionner plus fortement encore comme un laboratoire du développement durable sur son territoire d'actions, et même au-delà de ses limites géographiques.

## Thèmes et domaines stratégiques

Pour la Charte actuelle le Parc a construit ses objectifs autour de 4 axes stratégiques, à savoir :

- La préservation et la mise en valeur de la nature et du paysage,
- le renforcement des activités économiques axées sur le développement durable,
- le développement de l'information, de l'éducation à l'environnement, des partenariats et de la recherche,
- la coordination régionale et la gestion du Parc.

Ces axes, déjà définis dans la Charte 2012-2021, seront maintenus dans la Charte 2022-2031, mais ils seront dorénavant exprimés en six thèmes stratégiques. Cet élargissement a pour but de marquer l'importance des actions autour du paysage et du patrimoine, lesquels étaient intégrés jusqu'ici dans les actions dans le domaine de la nature. Mais aussi dans le domaine de la recherche, qui était présente sur l'ensemble des projets menés sans pour autant faire l'objet d'une volonté marquée de développer les savoirs.

La nouvelle présentation stratégique est exprimée dans le tableau ci-dessous :

Thèmes stratégiques	Domaines stratégiques
<b>A. Un environnement naturel de qualité</b>	<p>Aa. Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste</p> <p>Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines</p> <p>Ac. Mener des projets mobilisateurs en faveur d'espèces ou d'habitats emblématiques</p>
<p><b>En résumé :</b> <i>Préserver et mettre en valeur la nature est l'une des missions existentielles du Parc. Les espaces riches en biodiversité et leur interconnexion doivent être renforcés, notamment en minimisant l'impact global des activités humaines - sans toutefois restreindre les libertés individuelles -, et en promouvant des projets emblématiques en faveur d'espèces animales, végétales ou d'habitats à forte valeur émotionnelle.</i></p>	
<b>B. Un patrimoine valorisé, des paysages vivants</b>	<p>Ba. Promouvoir une culture partagée favorisant la qualité du patrimoine bâti pour des espaces de vie attractifs</p> <p>Bb. Réaliser des mesures de terrain valorisant le patrimoine paysager et bâti dans les espaces ruraux</p> <p>Bc. Favoriser les savoir-faire, la mémoire collective et le débat public au travers de programmes participatifs</p>
<p><b>En résumé :</b> <i>Les paysages et le patrimoine forment le cadre de nos quotidiens, constituent l'attache émotionnelle à la région et participent à son attractivité. La valorisation des éléments marquants du patrimoine bâti se traduit par des mesures sur le terrain, des conseils, la fabrication d'outils pour le débat public et le maintien ou le redéploiement de savoir-faire.</i></p>	
<b>C. Une économie durable pour tous</b>	<p>Ca. Favoriser la durabilité dans la mobilité et l'énergie au travers de projets démonstratifs et expérimentaux</p> <p>Cb. Soutenir le développement de produits alimentaires et non alimentaires dans le respect des valeurs du Parc</p>

	Cc. Accompagner les prestataires touristiques dans la création et l'adaptation d'offres répondant aux principes du tourisme durable
<b>En résumé :</b> <i>Le Parc est un élément moteur et un laboratoire d'expériences mobilisatrices, notamment en faveur d'un tourisme raisonné, mais aussi d'une économie fortement engagée dans la voie du développement durable. La proximité, la production locale et l'éthique constituent des valeurs-clé du développement prôné par le Parc.</i>	
<b>D. Un territoire animé par ses habitants</b>	<p>Da. Sensibiliser, éduquer et former les enfants en vue d'un développement durable</p> <p>Db. Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc</p> <p>Dc. Mettre en lumière lieux et savoir-faire emblématiques par des offres culturelles mobilisatrices</p> <p>Dd. Susciter un sentiment d'appartenance à la région en valorisant projets et acteurs par une communication proactive</p>
<b>En résumé :</b> <i>Un Parc naturel régional vit par et pour ses habitants, qui en sont les meilleurs ambassadeurs. Les richesses de notre région sont mises en valeur au travers d'animations, d'événements culturels, d'activités d'éducation et de sensibilisation au cœur d'une organisation participative, afin que les savoirs et savoir-faire perdurent et renforcent l'identité de l'ensemble du territoire.</i>	
<b>E. Une recherche pour des actions bien ciblées</b>	<p>Ea. Encourager les partenariats avec les instituts spécialisés en biodiversité pour augmenter la qualité des projets</p> <p>Eb. Encourager les projets de recherche sociétaux et patrimoniaux pour une plus forte mobilisation régionale</p> <p>Ec. Renforcer les relations avec les milieux académiques des sciences de l'éducation</p> <p>Ed. Favoriser la vulgarisation des connaissances pour diminuer, s'adapter et anticiper le changement climatique</p>
<b>En résumé :</b> <i>Patrimoine, nature ou société : le Parc est un cadre privilégié pour encourager des projets de recherche menés par les hautes écoles et universités. Les résultats de ces travaux apportent de nouvelles idées et permettent de mobiliser autorités, institutions, associations et habitants de la région, entre autres dans l'anticipation et l'adaptation aux changements à venir, notamment climatiques.</i>	
<b>F. Une organisation efficace intégrée à la région</b>	<p>Fa. Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité avec les autres institutions</p> <p>Fb. Organiser les connaissances acquises pour une gestion efficiente</p> <p>Fc. Elaborer les planifications et évaluations pour des projets pertinents et soutenus par les autorités et les autres partenaires</p>
<b>En résumé :</b> <i>En complémentarité avec les autres institutions régionales, suprarégionales et nationales, le Parc joue un rôle de catalyseur en faveur de la cohésion et du dynamisme de la région au travers d'une planification efficiente proche des réalités et de projets pertinents soutenus par les autorités, les communes membres et l'ensemble des autres partenaires.</i>	